



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 03/02/2021

Deux nouveaux territoires s'engagent dans la mise en œuvre accélérée « Logement d'abord » en Bourgogne-Franche-Comté.

Le « plan Logement d'abord* » poursuit son déploiement en Bourgogne-Franche-Comté avec la sélection de deux nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement.

Dijon Métropole et le **Conseil départemental de la Nièvre** rejoignent ainsi le **Conseil départemental du Doubs** dans cette dynamique.

Ces trois territoires désormais engagés bénéficient d'une enveloppe de crédits qui financera notamment l'ingénierie et le déclenchement rapide de mesures d'accompagnement vers le logement de ménages sans domicile.

Judi 10 septembre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement lançait un second appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités locales afin de sélectionner de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord. Le 20 janvier 2021, s'est tenu un comité d'examen des dossiers, à l'invitation de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.

À l'invitation de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, un comité de sélection réunissant, le 28 janvier 2021, les grandes fédérations des secteurs de l'hébergement et du logement, les trois associations d'élus partenaires de l'appel à manifestation d'intérêt (l'Assemblée des départements de France, l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine) ainsi que les administrations concernées par le pilotage du plan, a retenu 23 nouveaux territoires, dont deux en Bourgogne Franche Comté : Dijon Métropole et le Conseil départemental de la Nièvre.

Ces collectivités seront soutenues financièrement par l'État pour la mise en œuvre de stratégies de transformation de l'action publique en faveur de l'accompagnement vers le logement des personnes sans domicile. Sur ces territoires, le *Logement d'abord* viendra nourrir les politiques locales de l'habitat et de l'action sociale – compétences sur lesquelles les collectivités sont cheffes de file – afin d'approfondir les synergies avec l'action de l'État relative à la réponse aux situations d'urgence sociale.

Les dossiers sélectionnés reflètent la diversité des situations territoriales et des problématiques liées à l'accès au logement. La métropole de Dijon poursuivra la stratégie ambitieuse de résorption du sans-abrisme amorcé depuis 2018 avec le dispositif *Un chez Soi d'Abord*. Le département de la Nièvre a également été retenu pour travailler notamment sur la prévention des ruptures dans les parcours résidentiels ou la construction de stratégies permettant l'accès simultané à l'emploi et au logement.

Dans chaque département, les services de l'État sont pleinement engagés pour construire et porter le projet avec les collectivités. Ce partenariat local, qui intègre également l'ensemble des acteurs des secteurs de l'hébergement et du logement, est un vecteur clé de succès des actions qui seront mises en œuvre.

Liste des 23 territoires sélectionnés en 2021

- Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
- Rennes Métropole
- Aix-Marseille-Provence Métropole
- Dijon Métropole
- Métropole du Grand Nancy
- Quimper Bretagne occidentale
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- Montluçon Communauté
- Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique
- Grand Chambéry
- Ville d'Avignon
- Communauté urbaine de Dunkerque
- Communauté d'agglomération Centre Littoral (Guyane)
- Communauté urbaine du Grand Poitiers
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Ville de Paris
- Ville de Porto-Vecchio
- Ville de Tours
- Conseil départemental du Pas-de-Calais (élargissement à nouveaux EPCI)
- Conseil départemental de la Nièvre
- Conseil départemental de Loire-Atlantique
- Conseil départementale de la Réunion
- Conseil départemental du Cher

* Annoncé le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan quinquennal pour le *Logement d'abord* et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022). Il vise à orienter rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Le *Logement d'abord*, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

Direction régionale et départementale de la cohésion sociale

Philippe BAYOT

Directeur

[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Tél : 03 80 68 39 26

Mél : pauline.content@jscs.gouv.fr

10, boulevard Carnot

CS13430

21034 Dijon Cedex